

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-BARNABÉ**

Lundi 7 avril 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé, tenue ce lundi 7 avril 2025, entre 19 h 46 et 21 h 35, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

---

**Ouverture de la réunion et vérification du quorum :**

---

La séance est présidée par monsieur le maire Guillaume Laverdière qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Outre monsieur Laverdière, sont également présents :

M. Philippe Lafrenière, conseiller au siège numéro 1;  
M<sup>me</sup> Johanne Gélinas, conseillère au siège numéro 2;  
M. Mario Massicotte, conseiller au siège numéro 4;  
M<sup>me</sup> Shanon Duhaime, conseillère au siège numéro 6.

Monsieur Jimmy Gélinas conseiller au siège numéro 5 est absent.

Le siège numéro 3 est vacant.

Monsieur Martin Beaudry, greffier-trésorier, assiste à la rencontre et fait fonction de secrétaire de la réunion.

Monsieur le Maire constate que le quorum nécessaire à la tenue de la réunion est correctement constitué et que les délibérations peuvent débuter.

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 071-04-25**

**Adoption de l'ordre du jour :**

---

Monsieur le Maire vérifie auprès des membres du conseil municipal s'ils ont été en mesure de prendre connaissance de l'ordre du jour suivant de la réunion, qui leur a été rendu disponible avec tous les autres documents nécessaires à la rencontre, le vendredi 4 avril dernier.

Saint-Barnabé, le 4 avril 2025

Madame,  
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convoquer à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé, qui se tiendra le lundi 7 avril prochain, à 19 h 30, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Votre présence sera également appréciée à compter de 19 h 00 le jour de la séance, pour la tenue d'une courte réunion de travail.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum;
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025;
4. Adoption de la liste de la correspondance reçue au nom du conseil municipal entre le 8 mars et le 4 avril 2025;

### FINANCES

5. Dépôt des rapports financiers et autorisation de paiements des comptes à payer;
6. Suivi de la facturation;
7. Mandats de vérification à la firme BCGO S.E.N.C.R.L. pour l'audit de la reddition de comptes finale pour les travaux effectués dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);
8. Approbation de la liste des travaux effectués dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);
9. Approbation de la liste des travaux effectués dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE) pour l'année 2024;
10. Approbation de la liste des travaux effectués dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE) pour l'année 2023;
11. Approbation de la liste des travaux effectués dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-ES) pour l'année 2022;
12. Approbation de la liste des travaux effectués dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE) pour l'année 2021;
13. Abrogation des résolutions 009-01-25, 010-01-25 et 011-01-25 autorisant la réalisation de divers emprunts temporaires;
14. Avis de motion concernant un règlement 390-25 décrétant une dépense de 2 938 000 \$ et un emprunt de 2 938 000 \$ pour des travaux de voirie sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rangs, sur le chemin des Glaudes et sur l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton;
15. Dépôt du projet de règlement 390-25 décrétant une dépense de 2 938 000 \$ et un emprunt de 2 938 000 \$ pour des travaux de voirie sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rangs, sur le chemin des Glaudes et sur l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton;
16. Dépôt du document *Constat du Maire concernant les États financiers pour les années 2022, 2023 et 2024*;

## GESTION DU PERSONNEL

17. Autorisation d'embauche du personnel pour le camp de jour estival 2025;

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. Opérations de prévention des incendies;
19. Réception du rapport d'activité incendie pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024;
20. Demande d'aide financière 2025-2026 – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers au ministère de la Sécurité publique;

## TRANSPORT

21. Opération de balayage de rue;

## URBANISME ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

22. Participation à l'activité de distribution d'arbres organisée par l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts;

## LOISIRS

23. Avis de motion concernant un règlement 391-25 pour modifier l'article 42 du règlement numéro 348-17 concernant la tarification des biens et services;
24. Dépôt du projet de règlement 391-25 pour modifier l'article 42 du règlement numéro 348-17 concernant la tarification des biens et services;
25. Majoration du montant de remboursement de la subvention pour les activités sportives à l'extérieure de la Municipalité (point reporté de la séance ordinaire du 10 mars 2025);

## AUTRES SUJETS

26. Autorisation de procéder aux travaux d'installation du réseau et du Wi-Fi pour le pavillon La Corvée et le secteur des loisirs;
27. Autorisation d'un appel d'offres sur invitation pour la planification et la production des devis ainsi que pour la gestion des demandes gouvernementales, la surveillance de chantier et la reconstruction d'un tronçon du 3<sup>e</sup> Rang;

28. Félicitations aux lauréats de Saint-Barnabé de la *Soirée des sommets* de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la MRC de Maskinongé;
29. Participation au brunch-bénéfice de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec;
30. Demande de services de la Fabrique de la paroisse Saint-Christophe;
31. Sujet(s) apporté(s) par les membres du conseil :
  - a)
  - b)
  - c)
32. Questions diverses;
33. Période de questions;
34. Clôture de la séance.

**/S/ Martin Beaudry**  
**Greffier-trésorier**

Tous les membres du conseil affirment l'avoir reçu et en avoir pris connaissance.

Monsieur le maire Guillaume Laverdière informe le Conseil qu'il désire voir aborder le point suivant :

31.a Appui d'un projet de pondoir.

Monsieur le conseiller Mario Massicotte informe le Conseil qu'il désire voir aborder les points suivants :

31.b Les calculs du compte de taxes;

31.c Ce qui s'est passé lors de la rencontre des observateurs du MAMH concernant les états financiers des années 2022 et 2023.

Sur proposition de monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyée par madame la conseillère Johanne Gélinas, il est résolu par ce conseil que l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 7 avril 2025 soit adopté tel que modifié sous réserve de l'application des dispositions prévues à l'article 148 du *Code municipal*.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 :**

---

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 072-04-25**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 :**

---

Le greffier-trésorier a complété la rédaction du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025. Le document a été transmis à tous les membres du conseil, le 4 avril 2025.

Tous affirment avoir pris connaissance du procès-verbal.

**EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, appuyée par monsieur le conseiller Mario Massicotte, il est résolu par ce conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 soit approuvé et signé par le maire et le greffier-trésorier.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Adoption de la liste de la correspondance reçue au nom du conseil municipal entre le 8 mars et le 4 avril 2025 :**

---

Le greffier-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue au nom du conseil municipal entre le 8 mars et le 4 avril 2025.

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 073-04-25**

**Adoption de la liste de la correspondance reçue au nom du conseil municipal entre le 8 mars et le 4 avril 2025 :**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu et pris connaissance de la liste de correspondance reçue pour la période du 8 mars au 4 avril 2025 et en sont satisfaits.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de madame la conseillère Johanne Gélinas, appuyée par monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, il est résolu que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé adopte la liste de la correspondance pour la période du 8 mars au 4 avril 2025.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Dépôt des rapports financiers et autorisation de paiements des comptes à payer :**

---

Le Greffier-Trésorier procède au dépôt des rapports financiers.

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 074-04-25**

**Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer :**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, appuyée par madame la conseillère Shanon Duhaime, d'approuver le paiement de la liste des comptes à payer.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Suivi de la facturation :**

---

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 075-04-25**

**Recevant le dépôt de la liste des factures émises :**

---

Sur proposition de monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, appuyée par madame la conseillère Shanon Duhaime, il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil municipal de recevoir le dépôt de la liste des factures émises.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Mandats de vérification à la firme BCGO S.E.N.C.R.L. pour l'audit de la reddition de comptes finale pour les travaux effectués dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) :**

---

---

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 076-04-25**

**Confiant à la firme BCGO S.E.N.C.R.L. le mandat pour l'audit de la reddition de comptes finale pour les travaux effectués dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) :**

---

Sur proposition de monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, appuyée par madame la conseillère Shanon Duhaime, il est unanimement résolu par ce conseil que la municipalité de la paroisse de Saint-Barnabé confie à la firme BCGO S.E.N.C.R.L. le mandat pour effectuer l'audit de la reddition de comptes finale pour les travaux effectués dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Approbation de la liste des travaux effectués dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) :**

---

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 077-04-25**

**Entérinement et confirmant la réalisation des travaux effectués dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) :**

---

Il est résolu, sur proposition de monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, appuyée par monsieur le conseiller Mario Massicotte que le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé entérine et confirme la liste des travaux effectués au Pavillon La Corvée tel que présenté dans la liste préparée par le Coordonnateur des Travaux publics de la Municipalité dont le total des coûts s'élève à 48 097 \$.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Approbation de la liste des travaux effectués dans le cadre du (PPA-CE) pour l'année 2024 :**

---

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 078-04-25**

**Entérinant et confirmant la réalisation des travaux effectués dans le cadre du Programme de Projets particuliers d'Amélioration (PPA-CE) pour l'année 2024 :**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé a pris connaissance des modalités d'application du Programme de Projets particuliers d'Amélioration (PPA-CE);

CONSIDÉRANT QUE le Coordonnateur des Travaux publics de la Municipalité a remis une liste des travaux effectués dans le cadre de ce programme pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé entérine et confirme que les travaux inscrits dans cette liste ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles à ce programme.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, appuyée par madame la conseillère Johanne Gélinas, il est unanimement résolu que soit approuvée la liste des dépenses relatives aux travaux effectués dans le cadre du Programme de Projets particuliers d'Amélioration (PPA-CE) pour l'année 2024.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Approbation de la liste des travaux effectués dans le cadre du (PPA-CE) pour l'année 2023 :**

---

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 079-04-25**

**Entérinant et confirmant la réalisation des travaux effectués dans le cadre du Programme de Projets particuliers d'Amélioration (PPA-CE) pour l'année 2023 :**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé a pris connaissance des modalités d'application du Programme de Projets particuliers d'Amélioration (PPA-CE);

CONSIDÉRANT QUE le Coordonnateur des Travaux publics de la Municipalité a remis une liste des travaux effectués dans le cadre de ce programme pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé entérine et confirme que les travaux inscrits dans cette liste ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles à ce programme.

### **EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, appuyée par monsieur le conseiller Mario Massicotte, il est unanimement résolu que soit approuvée la liste des dépenses relatives aux travaux effectués dans le cadre du Programme de Projets particuliers d'Amélioration (PPA-CE) pour l'année 2023.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

## RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**Approbation de la liste des travaux effectués dans le cadre du (PPA-ES) pour l'année 2022 :**

---

### RÉSOLUTION NUMÉRO : 080-04-25

**Entérinant et confirmant la réalisation des travaux effectués dans le cadre du Programme de Projets particuliers d'Amélioration (PPA-ES) pour l'année 2022 :**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé a pris connaissance des modalités d'application du Programme de Projets particuliers d'Amélioration (PPA-ES);

CONSIDÉRANT QUE le Coordonnateur des Travaux publics de la Municipalité a remis une liste des travaux effectués dans le cadre de ce programme pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé entérine et confirme que les travaux inscrits dans cette liste ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles à ce programme.

### EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, appuyée par monsieur le conseiller Mario Massicotte, il est unanimement résolu que soit approuvée la liste des dépenses relatives aux travaux effectués dans le cadre du Programme de Projets particuliers d'Amélioration (PPA-ES) pour l'année 2022.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

## RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**Approbation de la liste des travaux effectués dans le cadre du (PPA-CE) pour l'année 2021 :**

---

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 081-04-25**

**Entérinant et confirmant la réalisation des travaux effectués dans le cadre du Programme de Projets particuliers d'Amélioration (PPA-CE) pour l'année 2021 :**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé a pris connaissance des modalités d'application du Programme de Projets particuliers d'Amélioration (PPA-CE);

CONSIDÉRANT QUE le Coordonnateur des Travaux publics de la Municipalité a remis une liste des travaux effectués dans le cadre de ce programme pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé entérine et confirme que les travaux inscrits dans cette liste ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles à ce programme.

**EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, appuyée par monsieur le conseiller Mario Massicotte, il est unanimement résolu que soit approuvée la liste des dépenses relatives aux travaux effectués dans le cadre du Programme de Projets particuliers d'Amélioration (PPA-CE) pour l'année 2021.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Abrogation des résolutions 009-01-25, 010-01-25 et 011-01-25 autorisant la réalisation de divers emprunts temporaires :**

---

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 082-04-25**

**Abrogeant les résolutions 009-01-25, 010-01-25 et 011-01-25 autorisant la réalisation de divers emprunts temporaires :**

---

Sur proposition de monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyée par madame la conseillère Shanon Duhaime, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé abroge les résolutions 009-01-25, 010-01-25 et 011-01-25 autorisant la réalisation de divers emprunts temporaires.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Avis de motion concernant un règlement 390-25 décrétant une dépense de 2 938 000 \$ et un emprunt de 2 938 000 \$ pour des travaux de voirie sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rangs, sur le chemin des Glaudes et sur l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton :**

---

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Mario Massicotte, que sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 390-25 décrétant une dépense de 2 938 000 \$ et un emprunt de 2 938 000 \$ pour des travaux de voirie sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rangs, sur le chemin des Glaudes et sur l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton.

---

**Dépôt du projet de règlement 390-25 décrétant une dépense de 2 938 000 \$ et un emprunt de 2 938 000 \$ pour des travaux de voirie sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rangs, sur le chemin des Glaudes et sur l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton :**

---

Il est, par la présente, déposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte et par monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, le projet du règlement numéro 390-25 intitulé « Règlement numéro 390-25 décrétant une dépense de 2 938 000 \$ et un emprunt de 2 938 000 \$ pour des travaux de voirie sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rangs, sur le chemin des Glaudes et sur l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton » qui sera adopté à une séance subséquente.

---

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 083-04-25**

**Dépôt du projet de règlement 390-25 décrétant une dépense de 2 938 000 \$ et un emprunt de 2 938 000 \$ pour des travaux de voirie sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rangs, sur le chemin des Glaudes et sur l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton :**

---

Sur proposition de monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyée par monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé reçoive le dépôt du projet de règlement 390-25 décrétant une dépense de 2 938 000 \$ et un emprunt de 2 938 000 \$ pour des travaux de voirie sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rangs, sur le chemin des Glaudes et sur l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Dépôt du document *Constat du Maire concernant les États financiers pour les années 2022, 2023 et 2024* :**

---

Monsieur le Maire Guillaume Laverdière procède au dépôt du document *Constat du Maire concernant les États financiers pour les années 2022, 2023 et 2024*.

---

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 084-04-25**

**Réception du dépôt du document *Constat du Maire concernant les États financiers pour les années 2022, 2023 et 2024* :**

---

Sur proposition de madame la conseillère Johanne Gélinas, appuyée par monsieur le conseiller Mario Massicotte, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé reçoive le dépôt du document *Constat du Maire concernant les États financiers pour les années 2022, 2023 et 2024*.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Autorisation d'embauche du personnel pour le camp de jour estival 2025 :**

---

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 085-04-25**

**Concernant la sélection et le recrutement du personnel nécessaire à la bonne réalisation du camp de jour estival 2025 :**

---

CONSIDÉRANT QUE la Responsable des loisirs, sports et culture a fait parvenir une évaluation des besoins en ressources humaines pour la réalisation du camp de jour estival 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à certaines embauches afin de pourvoir les postes vacants;

**EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, appuyée par madame la conseillère Shanon Duhaime, il est résolu par ce conseil ce qui suit, à savoir :

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé demande au directeur général et greffier-trésorier de procéder au processus de sélection et de recrutement du personnel nécessaire pour la bonne réalisation du camp de jour estival 2025.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Opérations de prévention des incendies :**

---

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 086-04-25**

**Réception du dépôt du rapport du directeur du service de lutte contre les incendies concernant les opérations de prévention résidentielle pour le mois de mars 2025 :**

---

Sur proposition de monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, appuyée par madame la conseillère Shanon Duhaime, il est unanimement

résolu que le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé reçoive le dépôt du rapport du directeur du service de lutte contre les incendies concernant les opérations de prévention résidentielle pour le mois de mars 2025.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Réception du rapport d'activité incendie pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 :**

---

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 087-04-25**

**Réception du Schéma de couverture de risques et du rapport d'activités du service de lutte contre les incendies de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé pour l'année 2024 (an 6) :**

---

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques d'incendie de la MRC de Maskinongé a été adopté le 8 août 2018 par la résolution numéro 250/08/18;

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification au schéma de couverture de risques d'incendie a été acheminée au ministère de la Sécurité publique le 19 avril 2023 par la résolution 88/04/2023;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie Chapitre S- 3.4* stipule que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un Schéma de couverture de risques d'incendie doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent ainsi que leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

### **EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyée par madame la conseillère Shanon Duhaime, il est résolu par ce conseil ce qui suit, à savoir :

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé reçoive le dépôt du rapport d'activités incendie pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2024 et autorise sa transmission à la MRC de Maskinongé accompagné de la présente résolution afin qu'elle puisse à son tour transmettre ces documents au ministère de la Sécurité publique.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Demande d'aide financière 2025-2026 – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers au ministère de la Sécurité publique :**

---

---

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 088-04-25**

**Résolution afin de demander une aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique :**

---

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir

rapidement et de manière appropriée lorsque ces évènements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Barnabé désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce Programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Barnabé prévoit la formation d'un (1) pompier pour le Programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé en conformité avec l'article 6 du Programme.

#### EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, appuyée par monsieur le conseiller Mario Massicotte, il est résolu ce qui suit, à savoir :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé présente une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Maskinongé.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

#### RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**Opération de balayage des rues :**

---

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 089-04-25**

**Mandat d'effectuer l'opération de balayage des rues :**

---

CONSIDÉRANT QUE la firme Lemire & Poirier excavation a fait parvenir une offre de services pour le balayage de rues printanier;

CONSIDÉRANT QUE Lemire & Poirier excavation effectue cette opération depuis plusieurs années et que la Municipalité est satisfaite de ses services;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services pour 2025 est de 189,00\$ de l'heure;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Barnabé et la municipalité de Yamachiche ont recours au même fournisseur pour leurs opérations de balayage de rue et que ces opérations sont synchrones afin de partager les frais relatifs au déplacement de l'entrepreneur.

#### EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyée par madame la conseillère Johanne Gélinas, il est résolu par ce Conseil ce qui suit, à savoir :

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE ce Conseil accepte l'offre de service de Lemire & Poirier excavation pour l'opération de balayage des rues printanière.

QUE ce Conseil s'engage à payer les sommes demandées par l'entrepreneur pour le balayage de rues de la Municipalité.

QUE cette dépense sera payée par les activités financières courantes de la Municipalité, à la fonction « Transport », à l'activité « voirie municipale », sous l'objet « Machinerie, outillage et équipement » (02.320.00.516).

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

#### RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**Participation à l'activité de distribution d'arbres organisée par l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts :**

---

#### RÉSOLUTION NUMÉRO : 090-04-25

**Participation à l'activité de distribution d'arbres dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts :**

---

CONSIDÉRANT QUE la Responsable des loisirs, sports et culture a proposé une programmation pour le mois de l'arbre et des forêts;

CONSIDÉRANT QUE cette programmation inclue un questionnaire basé sur la connaissance sur les arbres, une conférence de monsieur Marc Grégoire, expert reconnu dans le milieu de la foresterie, ainsi qu'une journée de distribution gratuite de plans d'arbres et de compost;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a exprimé par le passé l'importance que revêtent ces activités.

#### EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, appuyée par madame la conseillère Shanon Duhaime, il est résolu par ce conseil ce qui suit, à savoir :

QUE la programmation d'activités pour le mois de l'arbre et des forêts présentée par la Responsable des loisirs, sports et culture soit et est approuvée.

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé participera à l'activité de distribution d'arbres organisée par l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts

QUE cette distribution aura lieu le samedi 10 mai de 8 h 30 à 11 h 00.

QUE le directeur général soit et est autorisé à effectuer la commande d'arbres en prévision de cet évènement.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres présents du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

#### RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**Avis de motion concernant un règlement 391-25 pour modifier l'article 42 du règlement numéro 348-17 concernant la tarification des biens et services :**

---

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, que sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 391-25 pour modifier l'article 42 du règlement numéro 348-17 concernant la tarification des biens et services.

---

**Dépôt du projet de règlement 391-25 pour modifier l'article 42 du règlement numéro 348-17 concernant la tarification des biens et services :**

---

Il est, par la présente, déposé par monsieur le conseiller Philippe Lafrenière et par madame la conseillère Johanne Gélinas, le projet de règlement numéro 391-25 pour modifier l'article 42 du règlement numéro 348-17 concernant la tarification des biens et services.

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 091-04-25**

**Dépôt du projet de règlement 391-25 pour modifier l'article 42 du règlement numéro 348-17 concernant la tarification des biens et services :**

---

Sur proposition de monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, appuyée par madame la conseillère Johanne Gélinas, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé reçoive le dépôt du projet de règlement 391-25 pour modifier l'article 42 du règlement numéro 348-17 concernant la tarification des biens et services.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Majoration du montant de remboursement de la subvention pour les activités sportives à l'extérieure de la Municipalité (point reporté de la séance ordinaire du 10 mars 2025) :**

---

Il est décidé par les membres du conseil municipal de reporter l'étude de ce sujet à la prochaine séance.

---

**Autorisation de procéder aux travaux d'installation du réseau et du Wi-Fi pour le pavillon La Corvée et le secteur des loisirs :**

---

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 092-04-25**

**Autorisant les travaux d'installation du réseau et du Wi-Fi pour le pavillon La Corvée et le secteur des loisirs :**

---

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'installation du réseau et du Wi-Fi sont nécessaires au bon fonctionnement du département des loisirs et à l'installation de la bibliothèque de la Municipalité dans ses nouveaux locaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été inclus dans la programmation qui a été présentée à la MRC de Maskinongé dans le cadre de sa Politique de soutien aux projets structurants (PSPS);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a approuvé la programmation de la Municipalité et remboursera les frais admissibles pour un maximum de 23 000 \$ sur un total de 28 750 \$ investis par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la firme Infoteck a fait parvenir une soumission pour l'équipement et l'installation nécessaire pour ce projet, s'élevant à 5 184,25 \$ taxes en sus;

#### EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyée par madame la conseillère Shanon Duhaime, il est résolu par ce conseil ce qui suit, à savoir :

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé autorise les travaux d'installation du réseau Wi-Fi pour le pavillon La Corvée et le secteur des loisirs.

QUE la soumission numéro 60523 d'Infoteck est et soit approuvé.

QUE le Conseil approuve le paiement des frais engendrés par ce projet.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres présents du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

#### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Autorisation d'un appel d'offres sur invitation pour la planification et la production des devis ainsi que pour la gestion des demandes gouvernementales, la surveillance de chantier et la reconstruction d'un tronçon du 3<sup>e</sup> Rang :**

---

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 093-04-25**

**Autorisant un appel d'offres sur invitation pour la planification et la production des devis ainsi que pour la gestion des demandes gouvernementales, la surveillance de chantier et la reconstruction d'un tronçon du 3<sup>e</sup> Rang :**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le rapport géotechnique relatif au remplacement du ponceau P05-0905 et de la stabilisation du talus au 3<sup>e</sup> Rang;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport géotechnique est nécessaire à la conception d'ingénierie pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant possible de procéder à la conception des plans et devis et des étapes visant la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'appel d'offres sera supérieur au montant autorisé pour un contrat de gré à gré et qu'il y a lieu de procéder par un appel d'offres sur invitations pour ces services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat couvrira la réalisation des plans et devis, la ou les demandes nécessaires auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques et autres instances gouvernementales ainsi que la surveillance des travaux à venir;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres sur invitation sera effectué selon le processus à deux enveloppes avec grille d'évaluation et de pondération en conformité et selon les dispositions de la loi.

**EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyée par monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, il est résolu par ce conseil ce qui suit, à savoir :

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé autorise la tenue d'un appel d'offres sur invitation pour la planification et la production des devis ainsi que pour la gestion des demandes gouvernementales, la surveillance de chantier et la reconstruction d'un tronçon du 3<sup>e</sup> Rang comme recommandé par le coordonnateur des Travaux publics de la Municipalité.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres présents du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Félicitations aux lauréats de Saint-Barnabé de la *Soirée des sommets* de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la MRC de Maskinongé :**

---

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 094-04-25**

**Motion de félicitations aux lauréats de Saint-Barnabé de la *Soirée des sommets* de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la MRC de Maskinongé :**

---

Il est unanimement proposé, appuyé et résolu par le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé de féliciter les lauréats de Saint-Barnabé de la *Soirée des sommets* de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la MRC de Maskinongé.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres présents du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Participation au brunch-bénéfice de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec :**

---

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 095-04-25**

**Autorisant la représentation de la municipalité de Saint-Barnabé au brunch-bénéfice de Moisson Mauricie :**

---

Sur proposition de madame la conseillère Shanon Duhaime, appuyée par monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, il est résolu par ce conseil ce qui suit, à savoir :

QUE la municipalité de Saint-Barnabé soit officiellement représentée lors du brunch-bénéfice de l'association Moisson-Mauricie.

QUE le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé désigne les personnes suivantes pour la représenter : monsieur le maire Guillaume Laverdière, le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, monsieur Martin Beaudry, madame Lise Meunier,

présidente de l'organisme Coup de pouce alimentaire de Yamachiche ainsi qu'un bénévole de son organisation.

QU'au moins quatre billets soient achetés pour les personnes qui représenteront la Municipalité à cet événement.

QUE cette dépense n'excède pas 250,00\$ et soit payée par les activités financières courantes de la Municipalité, à la fonction « Administration générale », à l'activité « Conseil » sous l'objet « Congrès et colloques » (02.110.00.311).

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Demande de services de la Fabrique de la paroisse Saint-Christophe :**

---

---

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 096-04-25**

**Autorisant l'entretien de la pelouse du Parc du Sacré-Cœur par la Municipalité :**

---

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la Paroisse de Saint-Christophe a fait parvenir une demande d'aide à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide concerne l'entretien de la pelouse du Parc du Sacré-Cœur et autour de l'église;

CONSIDÉRANT QUE le Parc du Sacré-Cœur est situé au centre du village de Saint-Barnabé et qu'il est accessible à l'ensemble des résidents de la Municipalité;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, appuyée par madame la conseillère Shanon Duhaime, il est résolu par ce conseil ce qui suit, à savoir :

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé autorise l'entretien de la pelouse du Parc du Sacré-Cœur par les employés de la Municipalité pour la saison estivale 2025.

QUE la Municipalité fournisse gracieusement les outils et l'essence nécessaires pour que ses employés puissent effectuer l'entretien de la pelouse du Parc du Sacré-Cœur pour la saison estivale 2025.

QU'aucuns frais ne soient chargés à la Fabrique de la Paroisse Saint-Christophe pour ces services et fournitures.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres présents du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Sujet(s) apporté(s) par les membres du conseil :**

---

---

**Appui d'un projet de pondoir – monsieur le maire  
Guillaume Laverdière :**

---

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 097-04-25**

**Appui au projet de pondoir de madame Lisbeth St-Cyr :**

---

CONSIDÉRANT QUE madame Lisbeth St-Cyr a fait parvenir une demande d'appui pour son projet de pondoir le 4 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE cet appui sera intégré à son dossier de candidature dans le cadre du Programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs d'œufs de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce concours pourrait lui permettre de gagner le droit de produire de 6 000 poules pondeuses en plus d'avoir 6 000 poules en location, pour un total de 12 000 poules;

CONSIDÉRANT QUE madame St-Cyr désire réaliser son projet sur le lot 2 939 704 qu'elle se propose d'acquérir;

CONSIDÉRANT QUE le projet est déjà amorcé et qu'un mandat de production de plans et devis a été confié à un ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE madame St-Cyr désire réaliser ce projet dans le respect des normes et des réglementations de la municipalité de Saint-Barnabé;

CONSIDÉRANT QUE ce projet inclura un bâtiment couvert pour le fumier qui sera préalablement séché avant d'être entreposé afin de rendre plus efficiente la gestion des odeurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la plantation d'une haie brise-vent du côté des vents dominants afin d'assurer l'absence d'odeurs dérangeantes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet estimé à 1,67 million de dollars permettra de créer un emploi à plein temps et deux emplois à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le projet inclue l'installation d'un kiosque de vente d'œufs frais;

CONSIDÉRANT QUE ce projet serait une belle occasion de stimuler l'économie locale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est une opportunité d'appuyer l'implication de femmes en agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ce projet favorisera la diversification de l'agriculture dans la municipalité de Saint-Barnabé.

#### EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, appuyée par madame la conseillère Shanon Duhaime, il est unanimement résolu par ce conseil ce qui suit, à savoir :

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé accueille très favorablement le projet de pondoir de madame Lisbeth St-Cyr et lui accorde unanimement son appui.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

#### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Les calculs du compte de taxes – monsieur le conseiller Mario Massicotte :**

---

Monsieur le conseiller Mario Massicotte fait part de certaines questions concernant la taxation auxquelles répond Monsieur le Maire.

---

**Ce qui s'est passé lors de la rencontre des observateurs du MAMH concernant les états financiers des années 2022 et 2023 – monsieur le conseiller Mario Massicotte**

---

Monsieur le conseiller Mario Massicotte demande qu'un résumé des discussions qui ont eu lieu lors d'une rencontre entre l'équipe de l'Observateur nommé par la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, les membres du conseil municipal et la direction générale concernant les états financiers des années 2022 et 2023 soit fait à l'attention de l'assistance.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'à la demande de l'Observateur il a été convenu de ne pas rendre public le contenu de ces discussions pour l'instant.

Comme le conseiller insiste, il est invité à répondre lui-même à la question puisqu'il était présent lors de cette rencontre, mais il ne donne pas suite à cette invitation.

---

**Questions diverses :**

---

Aucun sujet n'est abordé.

---

**Période de questions :**

---

Conformément à l'article 27 du règlement numéro 205-96, les personnes présentes dans l'auditoire s'adressent aux membres du conseil municipal afin d'obtenir des informations et des réponses sur différentes questions d'intérêt municipal.

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 098-04-25**

**Clôture de l'assemblée :**

---

À 21 h 35, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, sur proposition de madame la conseillère Shanon Duhaime, appuyée par monsieur le conseiller Philippe Lafrenière, il est résolu que la séance soit levée.

=====

Conformément à l'article 164 du *Code municipal*, Monsieur le Maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Guillaume Laverdière**  
**Maire**

---

**Martin Beaudry**  
**Greffier-Trésorier**

**Je, GUILLAUME LAVERDIÈRE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.**

---

**Guillaume Laverdière**  
**Maire**